



**HANDI  
SPORT**

LIGUE  
FRANCOPHONE

LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE

69 Avenue du Centenaire

6061 Montignies-sur-Sambre

Tel : 071 10 67 50

Email : [info@handisport.be](mailto:info@handisport.be)

Site : [www.handisport.be](http://www.handisport.be)



# RÈGLEMENT DE TENNIS EN FAUTEUIL ROULANT

APPROUVÉ EN 2017

Sous les auspices du



## LISTE DES ABREVIATIONS

AFT	Association Francophone de Tennis asbl
ITF	International Tennis Federation
KBTB	Koninklijke Belgische Tennis Bond
LHF	Ligue Handisport Francophone

**Ligue Handisport Francophone asbl**

Grand Hôpital de Charleroi – Avenue du Centenaire, 69 – B-6061 Montignies-sur-Sambre

Tel 071/10.67.50 – email [info@handisport.be](mailto:info@handisport.be)

[www.handisport.be](http://www.handisport.be)

## COORDONNEES DES FEDERATIONS FRANCOFONES

### Ligue Handisport Francophone

Avenue du Centenaire, 69  
6061 Montignies-sur-Sambre  
Belgique  
Tel: 071 10 67 50  
info@handisport.be  
www.handisport.be

### Association Francophone de Tennis

Chaussée de Marche, 935C (2ème étage)  
5100 Wierde  
Tel: 081 55 41 70  
Fax: 081 55 41 79  
info@aftnet.be  
www.aftnet.be

"It take less time to do a thing right  
Than it does to explain why you did it wrong"

#### **Ligue Handisport Francophone asbl**

Grand Hôpital de Charleroi – Avenue du Centenaire, 69 – B-6061 Montignies-sur-Sambre  
Tel 071/10.67.50 – email [info@handisport.be](mailto:info@handisport.be)  
[www.handisport.be](http://www.handisport.be)

# REGLEMENT

---

## Article 1

Les compétitions du Critérium de tennis et le Championnat de Belgique se jouent selon les règles de tennis de la FRBT (Fédération Royale Belge de Tennis) et le règlement de l'ITF (International Tennis Federation).

## Article 2

Les inscriptions pour les étapes néerlandophones doivent se faire soit via le site de [Tennis Vlaanderen](#), soit par mail adressé à l'organisateur. [Pour les étapes francophones, les inscriptions se font soit via le site \[tournoi.org\]\(#\), soit par mail adressé au juge-arbitre du critérium.](#) Les inscriptions peuvent débuter 6 semaines avant la date du tournoi, à partir de 20h00. Les inscriptions sont clôturées le 5ème jour précédant le tournoi, à 22h00. Un joueur est inscrit définitivement après qu'il ait reçu une confirmation de son inscription (par le juge arbitre du tournoi). Le juge arbitre de la compétition peut, en concertation avec le responsable du Critérium et le responsable de la LHF, annuler le tournoi quand le nombre de joueurs/joueuses enregistrés par série est insuffisant. Les modalités d'inscription au Championnat de Belgique sont reprises sur le formulaire spécifique d'inscription.

## Article 3

Les inscriptions sont définitives et ne peuvent être annulées. Toute absence injustifiée est sanctionnée par une amende de la valeur des frais d'inscription, somme qui sera exigée lors du prochain tournoi. Tout joueur qui ne se serait pas acquitté de cette amende, ne peut pas participer. Toute absence non justifiée par un certificat médical, entraîne aussi la perte de 5 points au classement. Un joueur qui soit a une absence justifiée, soit déclare forfait, n'obtient pas de point. Si un joueur abandonne en cours de match pour une raison quelconque, il perd le match mais pas les points du classement.

## Article 4

L'entièreté des frais d'inscription revient au club organisateur. Celui-ci veille aux prix qui doivent être distribués en fin de journée.

Les frais de participation à un tournoi en simple du Critérium ou aux Championnats de Belgique s'élèvent à 10 €.

Les frais de participation à un tournoi en double du Critérium ou aux Championnats de Belgique s'élèvent à 5 €.

## Article 5

La tenue de tennis est obligatoire. Une tenue de tennis est composée de chaussures de [tennis](#), d'un short ou pantalon de training et d'un t-shirt ou polo de sport. Ces vêtements peuvent être adaptés en fonction du climat mais il ne peut pas s'agir de vêtements de ville (jeans, chemise, etc.).

**Ligue Handisport Francophone asbl**

Grand Hôpital de Charleroi – Avenue du Centenaire, 69 – B-6061 Montignies-sur-Sambre

Tel 071/10.67.50 – email [info@handisport.be](mailto:info@handisport.be)

[www.handisport.be](http://www.handisport.be)

## Article 6

Le classement est une évaluation de la valeur individuelle sur base des résultats et reste valable durant toute une saison à partir du premier tournoi de la saison d'été jusqu'au dernier tournoi de la saison d'hiver ainsi que pour le Championnat de Belgique.

Le groupe de travail national est responsable pour l'attribution des classements. Ceux-ci sont déterminés par les tournois du Critérium qui ont été joués, par le Championnat de Belgique et par le ranking de l'ITF, ce avec une baisse ou une hausse possible :

A1 -A2 -B1 -B2 -C1 -C2.

Mode de calcul :

1. La place au ranking de l'ITF pour les messieurs :

- 1er jusque et y compris 100ème : A1
- 101ème - 200ème : A2
- 201ème - 350ème : B1

2. La place au ranking de l'ITF pour les dames :

- 1er jusque et y compris 50ème : A1
- 51ème – 80ème : A2
- 81ème - 100ème : B1
- 101ème – 150ème : B2

3. Une victoire dans le tableau principal contre un sportif de

- Classe supérieure : + 4 points
- Classe équivalente : + 2 points
- Classe inférieure (1) : + 1 point
- Classe inférieure (2) : 0 point

4. Une défaite dans le tableau principal contre un sportif de

- Classe supérieure : 0 point
- Classe équivalente : -1 point
- Classe inférieure : -2 points

5. Une victoire dans le tableau de consolation contre un sportif de

- Classe supérieure : + 2 points
- Classe équivalente : + 1 point
- Classe inférieure (1) : + 0,5 point
- Classe inférieure (2) : 0 point

6. Une défaite dans le tableau de consolation contre un sportif de

- Classe supérieure : 0 point
- Classe équivalente : -0,5 point
- Classe inférieure : -1 point

**Ligue Handisport Francophone asbl**

Grand Hôpital de Charleroi – Avenue du Centenaire, 69 – B-6061 Montignies-sur-Sambre

Tel 071/10.67.50 – email [info@handisport.be](mailto:info@handisport.be)

[www.handisport.be](http://www.handisport.be)

Pour le début de la saison d'été, les points engendrés durant les tournois officiels de la saison précédente sont rassemblés et comptabilisés de la manière suivante:

- Si 10 points ou + obtenus, hausse d' 1 classement (exemple : B1 devient A2)
- Si le calcul de fin d'année s'avère négatif, baisse d' 1 classement (exemple : B2 redevient C1)

Le classement ne peut être modifié que s'il y a eu participation à au moins 7 tournois officiels. Si, au cours de 2 années consécutives, un joueur n'a pas satisfait au minimum exigé, il perd un classement par année. Le groupe de travail national est responsable de l'octroi des classements. Il prévoit une réunion supplémentaire, en cas de nécessité pour attribuer ou modifier les classements.

## Article 7

Les points attribués au cours des tournois du Critérium sont repris, pour tous les joueurs, au sein d'un seul et même classement. Après chaque rencontre, ce classement est remis à jour. L'attribution des points par tournoi est effectuée par le responsable du Critérium selon le tableau ci-dessous :

Tableau principal	Tableau de consolation
1er (gagnant) : 25 points	1er (gagnant) : 11 points
2ème (finaliste) : 20 points	2ème (finaliste) : 9 points
3ème (1/2 finaliste) : 16 points	3ème (1/2 finaliste) : 8 points
4ème (1/4 finaliste) : 14 points	4ème (1/4 finaliste) : 6 points

Pour établir le classement de 2 joueurs qui ont le même nombre de points, sont prises en compte le nombre de victoires et de défaites. Si les joueurs sont toujours à égalité, le nombre de sets gagnés et perdus sont pris en compte, puis le nombre de jeux gagnés et perdus.

## Article 8

En collaboration avec le responsable du Critérium et du représentant de la Ligue, le juge arbitre de la compétition effectue les tirages des différents tableaux et avertit les joueuses et joueurs des horaires des matchs.

Les tableaux sont composés comme suit :

1. Distribution des joueurs par tableau :

- un tableau regroupant les joueurs A1, A2 & B1,
- un 2ème tableau regroupant les joueurs B2, C1 & C2,
- les joueurs C2 joueront dans un seul tableau s'il y a au moins 8 joueurs dans le 2ème tableau avec les classements B2 et C1.

2. Pour les critères, les têtes de séries et la composition des tableaux sont établies en fonction du classement individuel belge. Si des joueurs ont le même classement, le classement du critérium est utilisé, sans tenir compte du classement ITF.

### Ligue Handisport Francophone asbl

Grand Hôpital de Charleroi – Avenue du Centenaire, 69 – B-6061 Montignies-sur-Sambre

Tel 071/10.67.50 – email [info@handisport.be](mailto:info@handisport.be)

[www.handisport.be](http://www.handisport.be)

3. Pour le Championnat de Belgique, les têtes de séries et la composition des tableaux sont établies en fonction du classement individuel belge. Si des joueurs ont le même classement, le classement ITF est utilisé, sans tenir compte du classement du critérium.

4. Composition des têtes de série:

- par tranche de 4 joueurs: 1 tête de série,
- de 5 à 8 joueurs maximum: 2 têtes de série,
- à partir de 9 joueurs : 4 têtes de série.
- la tête de série de la première série vient se placer sur la ligne supérieure (ligne 1) et la deuxième tête, sur la dernière ligne (ligne 16(8))
- la place des joueurs 3 et 4 est tirée au sort. Ce tirage a pour but d'éviter que le joueur adverse ne soit toujours le même. Le premier joueur tiré vient se placer dans la partie supérieure du tableau (ligne 5). L'autre est placé sur la ligne 12.
- les joueurs «Bye» sont placés ensuite, successivement, sur les lignes 2, 15(7), 11, 6, 7, 10 et 14.

## Article 9

Les premières rencontres débutent à 9h00. Les joueurs absents ou pas prêts à l'heure prévue, perdent leur premier match et sont directement renvoyés dans le tableau de consolation. Les joueurs ont droit à une pause de 30 minutes entre 2 matches.

## Article 10

Les matches sont joués en élimination directe. Les perdants du premier match jouent dans un tableau de consolante. Les joueurs qui sont «Bye» ou WO au 1er tour et qui perdent leur 1er match ont le droit de participer à la consolante. Le tableau de la consolante est organisé en miroir du tableau principal (tableau à double sortie). S'il y a moins de 4 joueurs dans une série, un système de poules peut être proposé.

## Article 11

Tous les matches du tableau principal se déroulent en 2 sets gagnants avec un tie-break à 5-5 (tie-break jusque 7 avec 2 points d'écart). La règle du « NO AD » est d'application à savoir à 40-40 le point gagnant suivant remporte le jeu. L'éventuel troisième set est toujours remplacé par un match tiebreak jusque 10. En cas d'absence du joueur adverse, le score est de 6-0, 6-0. En cas d'abandon, les jeux restants vont au vainqueur.

## Article 12

Tous les matches du tableau consolante se jouent selon les règles de l'article 11. Si le nombre total de participants inscrits est supérieur à 7 joueurs par terrain disponible, le juge-arbitre peut décider de faire jouer les matches selon la formule du « Short set » (ceci ne concerne que les étapes d'hiver).

**Ligue Handisport Francophone asbl**

Grand Hôpital de Charleroi – Avenue du Centenaire, 69 – B-6061 Montignies-sur-Sambre

Tel 071/10.67.50 – email [info@handisport.be](mailto:info@handisport.be)

[www.handisport.be](http://www.handisport.be)

## Article 13

Le juge-arbitre peut renseigner toute(s) plainte(s) de comportement sur sa fiche de résultats. Cette plainte est ainsi transmise à la Commission disciplinaire de la fédération sportive concernée qui y donnera suite. Toute remarque ou plainte est immédiatement communiquée par les joueurs/joueuses au directeur de compétition et/ou au responsable du Critérium.

## Article 14

Les balles de jeu utilisées sont jaunes et doivent être approuvées par la FRBT. Les joueurs doivent avoir 4 balles de la même marque et en bon état, pour chaque compétition.

## Article 15

À l'issue d'un tournoi, le juge arbitre transmet les résultats aux responsables du tennis adapté :

- o Paranteevzw : [breedtesport@parantee.be](mailto:breedtesport@parantee.be)
- o [ldubrulle@skynet.be](mailto:ldubrulle@skynet.be)
- o LHF asbl : [integration@handisport.be](mailto:integration@handisport.be)
- o VTV vzw : [info@vtv.be](mailto:info@vtv.be)
- o AFT asbl : [info@aftnet.be](mailto:info@aftnet.be)

## Article 16

Le Championnat de Belgique messieurs se joue en 3 séries (A–B–C) avec un tableau par série, selon leur propre classement individuel. Le Championnat de Belgique dames se joue sur un seul tableau et un seul titre de championne de Belgique est délivré. S'il y a moins de 4 joueurs dans une série (dame ou homme), un système de poules peut être proposé.

La composition du tableau est établie selon le règlement de l'ITF, en ce qui concerne les têtes de série et les «Bye» (voir l'article 8). Si un joueur/joueuse se retrouve seul/seule dans sa série, il est habilité à participer dans la série supérieure.

Le Championnat de Belgique se joue aussi en double mixte. Les paires peuvent être constituées d'une femme et d'un homme, de deux femmes ou de deux hommes. Ce championnat se joue en deux séries (A-B) : le 1er tableau pour 4 paires (paire avec au moins 1 joueur série A) et le 2ème tableau pour les autres. Si un des deux joueurs est classé A, la paire doit jouer dans la série A.

Pour les doubles mixtes, la composition du tableau est également établie selon le règlement de l'ITF. Par équité, les points des dames (ranking international) sont doublés.

Pour le jeu en simple, tous les matches sont joués en 2 sets gagnants, sans système « NO AD ». À chaque set, s'il y a égalité à 6-6, un tiebreak est joué jusqu'à 7, de même que dans un éventuel 3ème set.

Pour le jeu en double, la règle est la même qu'en simple excepté pour le 3ème set qui sera remplacé par un tiebreak jusque 10.

## Article 17

Dans le cadre de ses fonctions, le directeur de la compétition peut prendre toutes mesures supplémentaires dans l'intérêt général des joueurs ou visant le bon déroulement du tournoi.

**Ligue Handisport Francophone asbl**

Grand Hôpital de Charleroi – Avenue du Centenaire, 69 – B-6061 Montignies-sur-Sambre

Tel 071/10.67.50 – email [info@handisport.be](mailto:info@handisport.be)

[www.handisport.be](http://www.handisport.be)